

Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (SITNA)	Compte-rendu Comité Syndical
---	--

Date :	lundi 17 mars 2014
Lieu :	Salle du Mille Club, à Izier
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du CR de la réunion du 25 février 2014 - Vote du compte administratif 2013 - Vote du compte de gestion 2013 - Vote de l'affectation des résultats - Vote du budget primitif 2014 - Délibération sur une reprise de l'investissement en fonctionnement - Questions diverses

- **L'an deux mil quatorze, le dix sept mars**, à dix neuf heures quinze, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du Mille Club de la commune d'Izier, sur convocation en date du 6 mars 2014, sous la présidence de Fabrice FILLOD, Président.
- **Présents : 35**
- LUMINET Gérard - ARC SUR TILLE, ESMONIN Guy – ATHEE, LAVIGNE Hervé - BRESSEY SUR TILLE, NAUDET Michel - BRETIGNY, GALAND Pascal - CESSEY SUR TILLE, LETONDAL Jean-Marie - CHAMBEIRE, FERÉ Frédéric – REMILLY SUR TILLE, CARETTE Christian (suppléant) – REMILLY SUR TILLE, SICARD Norbert (suppléant) – SAINT APOLLINAIRE, ALIBERT André - SAINT JULIEN, CONDAMINET Liliane - SAUSSY, GREGOIRE Jean-Jacques – SENNECEY LES DIJON, FILLOD Fabrice – LONGEAULT, VIGNET Alain - LUX, BRULE Michèle – MAGNY-MONTARLOT, BRIQUEZ Chantal – NORGE LA VILLE, DUPONT Gérard - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, GUERREAU Michel (suppléant) CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, MAITRE Georges – CRIMOLOIS, ESTIVALET Joël - COUTERNON, FEBVRE Robert – EPAGNY, DUROST Dominique - FAUVERNEY, DEMAISON Patrice - FLACEY, BERCCQ Jean-Pierre - GENLIS, PINEL Victor - IZIER, LENOIR Claude -LABERGEMENT FOIGNEY, CHARLUT Alain – LES MAILLYS, LONCHAMP André - PLUVET, MARTEAU Pascal - PREMIERES, SCHMITT Philippe (suppléant) - QUETIGNY, GOURDON Jean-Yves - SOIRANS, CHAILLOT Aurélien - SPOY, MOINE Gérard - TRECLUN, JOBARD Pierre - VAROIS ET CHAIGNOT, SANZ Jean-Philippe – VILLERS LES POTS
- **Procurations : 4**
- **M. CLEMENCIN Gérard** – BELLEFOND à **M. DEMAISON Patrice** - FLACEY
- **M. QUENOT Didier** – BEIRE LE FORT à **M. MARTEAU Pascal** – PREMIERES

- **M. DOREY Michel** – BROGNON à **M. ALIBERT André** – SAINT JULIEN
- **M. MARECHAL Daniel** – PONT à **M. FILLOD Fabrice** – LONGEAULT

- **17 Communes non représentées.**
- **Excusé : M. GERMON Jean-Claude** (Quetigny),
- **Assistaient à la Réunion :** Mr Philippe PERRIN Trésorier du Syndicat, Mme Audrey FLORES Responsable EPTB, Mme Véronique BILLON Secrétaire du SITNA

En préambule, Mr Fabrice Fillod remercie la Mairie d'Izier pour son accueil.

Mr Patrice DEMAISON est proposé comme secrétaire de séance.

1 : Approbation du Compte rendu de la réunion du 25 février 2014.

Aucune remarque – adopté à l'unanimité.

2 : Approbation du Compte Administratif 2013– Compte de Gestion 2013 et Affectation du résultat 2013 :

Le Président présente le compte administratif 2013 qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 8 735.41 € et un excédent d'investissement de 188 827.42 €.

Section Fonctionnement :

Dépenses = 91 163.36 € Recettes = 82 427.95 €

Section Investissement :

Dépenses = 0.00 € Recettes = 94.50 €

Résultat de l'exercice 2013 :

Déficit de fonctionnement : 8 735.41 €

Excédent d'investissement : 94.50 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Excédent de fonctionnement : 194 798.16 €

Excédent d'investissement : 188 827.42 €

En l'absence du Président, Les membres du Syndicat, après en avoir délibéré,

- adoptent le **Compte Administratif 2013 à 37 voix (unanimité).**

Compte de Gestion 2013

Le Trésorier du Syndicat précise que les résultats du Compte de Gestion 2013, sont identiques aux résultats du Compte Administratif 2013

Les membres du Syndicat, après en avoir délibéré,

- adoptent le Compte de Gestion 2013 par 37 voix (unanimité).

Affectation des Résultats 2013

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître,
un excédent de fonctionnement de 194 798.16 €
un excédent d'investissement de 188 827.42 €,
et vu les besoins recensés pour l'exercice 2014.

Sur proposition du président, le comité syndicat, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2013,

❖ sur le budget primitif 2014 :

Section Fonctionnement R002	=	194 798.16 €
Section Investissement R001	=	188 827.42 €

3 : Délibération sur une reprise d'une partie de l'investissement en fonctionnement

Les résultats cumulés au 31 décembre 2013 font apparaître un excédent d'investissement de 188 827.42 €. Cet excédent a vocation à augmenter au cours des exercices suivants par l'apport de dotations aux amortissements (environ 6700,00€/an en l'état actuel de l'actif) sans que des reprises de subvention ne viennent en diminuer l'impact.

Par ailleurs, cet excédent n'est pas gagé par des dépenses d'investissement substantielles dans les années à venir ; seule une intervention sur l'ouvrage d'Orgeux étant prévisible.

La compétence du syndicat devant s'exprimer principalement dans l'entretien du lit de la rivière et de ses accessoires, la section de fonctionnement aura à supporter le principal des dépenses budgétaires.

C'est la raison pour laquelle **le syndicat décide, à l'unanimité**, sur la base de la motivation précitée, de procéder à la reprise en section de fonctionnement de la somme de 150000€ et d'en inscrire les crédits au budget 2014.

4 : Vote du budget primitif 2014

Le président rappelle les éléments du budget primitif remis aux délégués et suite à la réunion du 25 février 2014 sur le débat d'orientation budgétaire, propose les prévisions suivantes :

Investissement

Dépenses	151 500.00 €	Recettes	188 827.42 €
----------	--------------	----------	--------------

Fonctionnement

Dépenses	210 888.00 €	Recettes	495 298.16 €
----------	--------------	----------	--------------

Après délibération, les membres du Syndicat, à **l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2014** avec les prévisions ci-dessus.

5 : Questions et informations diverses

- Monsieur le Président rappelle qu'il y a encore beaucoup de travail à faire en 2014 (études, suivi des dossiers, travaux le long des berges...)
- Lundi 10 mars 2014 a eu lieu une première réunion à Lux. Une trentaine de personnes étaient présentes. L'administratif retarde l'avancée des dossiers.
La prochaine réunion devrait avoir lieu en fin d'année. Les délégués demandent la possibilité d'avoir un compte-rendu de ces réunions. L'information principale porte sur le droit de pêche rétrocédé.
Dans le cas où un propriétaire refuse que l'entreprise intervienne sur son terrain, il doit signer une décharge.
- La délibération pour le vote des statuts du SITNA a été adressée aux mairies par mail. Monsieur le Président réitère la proposition de l'adresser par courrier postal aux mairies qui le souhaitent. Il rappelle également que la réactualisation prévue tous les trois ans porte sur la répartition (en fonction du potentiel fiscal et de la population).
- Les berges à Genlis se sont effondrées sur environ 30 m de long. Elles ont été creusées d'une dizaine de mètres par les arbres tombés.... Vendredi 14 mars dernier, une réunion a eu lieu sur place avec la Fédération de Pêche, la DREAL, le SITNA, l'EPTB et la mairie de Genlis. Pour l'instant, l'idée est de ramener des embâcles (en plus de celles arrivées naturellement) contre les berges, afin que les berges soient retenues au maximum.
- Les Mailllys : l'enrochement est retardé à cause de la présence de canalisations d'eau.
- Barrage sur la Tille à Genlis : l'échelle limnométrique est à changer par le propriétaire de l'ouvrage (qui n'est pas le SITNA)
- Monsieur GREGOIRE demande la possibilité pour les nouveaux élus de bénéficier d'une formation. Cette dernière est prévue pour une réunion ultérieure (après l'élection du nouveau bureau).
- L'élection du Président et des Vice-Présidents doit se faire au plus tard le quatrième vendredi après le deuxième tour des élections municipales.
- Monsieur le Président remercie Monsieur PERRIN, trésorier et lui laisse la parole : le SITNA possède des parts sociales des anciens syndicats (suite à différents emprunts). Il propose que le syndicat se fasse rembourser. A inscrire à un prochain ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé et l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 21 h 00.